

Motion de Mmes Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil».

(renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 1^{er} décembre 2004)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la situation de ville internationale et de siège de l'Union internationale des télécommunications qui implique pour Genève d'être à l'avant-garde des technologies de communication;
- le souci du Conseil administratif de réduire la fracture numérique, soit de démocratiser l'accès à la Toile, par l'entremise du fonds créé à cet effet à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information en décembre 2003;
- l'objectif – largement partagé au sein du Conseil municipal, comme en témoigne le récent crédit en vue du câblage des écoles primaires – de faire en sorte que chacune et chacun puisse avoir un accès à internet rapide, bon marché et sans discrimination de lieu, ce que l'accès à la technologie ADSL est loin d'offrir;
- l'existence de la technologie wi-fi – internet sans fil fonctionnant par ondes radio – qui permet d'atteindre ce but sans gros investissement en termes d'équipements, puisqu'il s'agit de petites antennes, fixables, par exemple, sur les candélabres et autres pylônes publics;
- le fait que plusieurs cités suisses ont récemment proposé des emplacements tests pourvus de wi-fi, à l'instar de la municipalité de Lausanne qui vient d'équiper quatre places publiques d'un tel accès, de surcroît gratuit;
- les risques quasi nuls que présente cette technologie nouvelle, dont le rayonnement est considérablement limité (0.1- 1 W, soit 2000 fois moins que le rayonnement d'une antenne GSM),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier sous l'angle financier, urbanistique, technologique et touristique l'installation d'un réseau internet sans fil (wi-fi) sur l'ensemble du territoire municipal, en privilégiant les variantes incluant un financement direct ou indirect de ces installations par des privés (concessions, location de réseaux, etc.).